



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 63939

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les revendications des dessinateurs des directions départementales de l'équipement, en particulier dans les Pyrénées-Orientales. En effet, le corps des dessinateurs, recruté localement par concours et classé en catégorie C, est régi par un statut limitant leurs fonctions à " l'exécution et la reproduction des calques, plans, cartes et dessins, et à la confection des dossiers y afférents ". Or les tâches réalisées effectivement par les dessinateurs vont bien au-delà de cela : conception de projets routiers et urbains, instructions de permis de construire, cartographie, maintenance informatique, création et gestion de sites web, maquettistes, etc. Les dessinateurs revendiquent ainsi un nouveau statut permettant l'accès à la catégorie B sans pour autant avoir à changer de métier. Un rapport établi en 2000 par M. Desbazeille, ingénieur général des ponts et chaussées, a conduit son ministère à annoncer la nécessité d'ouvrir des négociations en 2001. Cependant, en dépit de ce signe prometteur, les dessinateurs des directions départementales de l'équipement craignent que leurs revendications n'aboutissent pas étant donné que les précédents projets de statut négociés n'ont jamais été appliqués. En conséquence, il souhaiterait connaître ses intentions sur cette question, les mesures qu'il envisage de prendre quant au statut des dessinateurs de l'équipement, sous quelle forme et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte une attention toute particulière à l'expression des attentes des personnels. Il a chargé un ingénieur général des ponts et chaussées d'effectuer un état des lieux très précis de la situation de ce corps. Sur la base des conclusions de cette étude, des mesures de gestion ont été proposées aux organisations syndicales représentatives sur le plan national, lors d'une réunion de juillet 2001, par le directeur du personnel et des services du ministère. Il convient tout d'abord de rappeler les avancées significatives obtenues depuis 1997, notamment le volume des promotions au 2e niveau de grade, qui a doublé entre 1997 et 1998 et entre 1999 et 2000, la stabilisation des recrutements à hauteur de 150 agents par an, l'augmentation du nombre de dessinateurs accédant au corps des techniciens supérieurs de l'équipement, et l'accroissement des promotions au 3e niveau de grade, passant de 7 % en 1995 à 15 % du corps des dessinateurs en 2000. Sur la base de ces premiers constats, en réponse à la demande du ministre, la direction du personnel et des services a donc engagé un processus de réflexion sur l'évolution du métier de dessinateur, la formation des personnes et leur positionnement. Il s'agit de trouver des solutions concrètes et rapides manifestant, tant dans le domaine des promotions internes que dans le débouché vers les corps de catégorie B, la volonté de l'administration d'encourager le développement professionnel du corps. Ces pistes telles qu'elles sont envisagées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2002 concernent le maintien du niveau de recrutement à la même hauteur que ces dernières années (150) et 450 postes supplémentaires de chefs de groupe de 1re classe, par repyramidage, au titre du projet de loi de finances pour 2002, assurant un rythme de promotion conséquent. Elles concernent également la poursuite de la politique de repyramidage de la filière, par transformation de 150 postes de dessinateurs en postes de techniciens supérieurs de l'équipement et l'ouverture rapide et significative vers les corps de catégorie B technique. L'ensemble de ces mesures, en

prolongement des évolutions acquises les années précédentes, dans un contexte général de fortes attentes d'améliorations catégorielles, constitue une avancée significative. Le ministre reste très attentif au déroulement de l'ensemble de ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63939

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4067

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6350